

Conclusions 2018 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Sahara occidental

En 2018, le Maroc a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le Royaume du Maroc revendique le territoire du Sahara occidental dont il administre la zone sous son contrôle conformément à la même constitution, à la même législation et aux mêmes structures, y compris celles traitant du travail des enfants, que celles du Maroc internationalement reconnu. Le gouvernement a publié des informations sur les efforts en matière d'application pénale des lois et de la législation du travail, et mené des enquêtes et des poursuites dans les affaires pénales. En outre, il a continué à financer le programme de transferts monétaires conditionnels Tayssir, qui fournit des transferts de liquidités directs aux familles remplissant les critères d'éligibilité et dont les enfants répondent à des critères de fréquentation scolaire, soit plus de 2 millions d'élèves en 2018 dans l'ensemble du Maroc et du Sahara occidental. Des recherches limitées indiquent que d'après certaines preuves, au Sahara occidental, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, y compris dans l'exploitation sexuelle commerciale. Bien que le gouvernement ait fait des efforts appréciables dans tous les domaines pertinents au cours de la période visée par le présent rapport, la législation concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et l'usage d'enfants dans le cadre d'activités illicites ne répond pas aux normes internationales. Par ailleurs, les recherches n'ont pas permis de déterminer si des sanctions ont été imposées pour des infractions liées aux pires formes de travail des enfants. Les programmes publics ciblant le travail des enfants ne sont pas suffisamment vastes pour bien s'attaquer à ce problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Sahara occidental sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que la législation interdise l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'enfants dans le cadre d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants.	2014 – 2018
	Veiller à ce que tous les enfants soient protégés par la loi, y compris ceux qui sont à leur compte, qui travaillent pour des entreprises d'artisanat embauchant moins de cinq employés, ou qui travaillent dans des fermes et des domiciles privés.	2017 – 2018
	Veiller à ce que les types de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, notamment ceux qui peuvent être	2016 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	effectués dans des conditions portant préjudice à la santé, à la sécurité et aux mœurs des enfants, soient définis de manière exhaustive.	
Programmes sociaux	Effectuer une étude exhaustive des activités professionnelles des enfants afin de déterminer s'ils sont soumis ou risquent d'être soumis au travail des enfants, ainsi que le nombre d'enfants qui travaillent et quels sont leurs niveaux d'éducation.	2013 – 2018
	Éliminer les obstacles à l'accès aux opportunités d'éducation pour les enfants des zones rurales.	2015 – 2018
	Développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble, notamment celui des enfants victimes de l'exploitation sexuelle commerciale.	2017 – 2018